



Éditorial

Avancer malgré les incertitudes



Nous traversons une période troublée, tant sur le plan économique que du point de vue géopolitique au vu des nombreux conflits à travers le monde. À cela s'ajoutent les problématiques locales et la crise climatique qui restent d'actualité. Ces incertitudes rendent les projections pour l'avenir plus compliquées, que ce soit pour les individus ou les collectivités publiques. Val-de-Ruz et la Suisse dans son ensemble ne sont malheureusement pas épargnés par ces facteurs d'instabilité.

Aujourd'hui, nous vivons dans une société où chaque risque doit être évalué et anticipé. La prévisibilité devient indispensable et la réglementation pour tout, une norme. Cependant, dans le contexte actuel, beaucoup d'éléments d'ordre national ou international nous impactent, mais sans que nous puissions toujours agir. Cette impuissance, combinée à l'incertitude, peut créer de la frustration, voire de l'inquiétude. Et cela peut se ressentir sur toutes les générations.

Il est cependant essentiel d'aller de l'avant, car tout n'est pas morose et notre pays a connu d'autres périodes de crises qu'il a dû et su surmonter. Nous continuons à mener nos projets qu'ils soient sociétaux ou personnels, car le SENS est un guide important pour avancer et s'épanouir.

Sans minimiser les problématiques que nous traversons, je suis confiant en l'avenir pour lequel nous travaillons tous les jours tout en relevant les défis que nous vivons. M'occupant du dicastère des écoles, de la jeunesse et des mobilités se rappelle à moi tous les jours l'importance d'avancer et de construire la société de demain que nous voulons la meilleure pour les générations actuelles et futures.

Nos valeurs et le sens ne peuvent venir que de nous et non d'une intelligence artificielle qui doit avant tout rester un outil et non un guide. Ces objectifs et principes que nous nous fixons, permettent de mieux naviguer par vent ou par soleil. Il faut admettre qu'on ne peut pas tout maîtriser, mais que nos projets et nos vies doivent continuer d'avancer avec conviction et espoir.

Ahmed Muratovic, conseiller communal

Séance d'information publique

Pavoisement

Les plans d'alignement réservent l'espace nécessaire à la construction des voies de communication publiques telles que routes, voies ferrées, voies cyclables, chemins pour piétons, places publiques; ils structurent de ce fait l'environnement urbanisé.

La Commune révise actuellement ses plans d'alignement. La population est invitée à prendre connaissance de ce projet **mardi 25 novembre 2025 à 19h30**, salle du Conseil général de La Rebatte, à Chêzard-Saint-Martin (Grand'Rue 56).

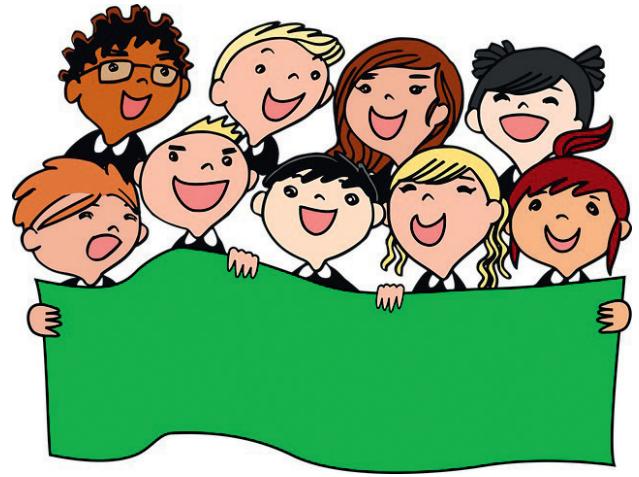
Au surplus, pour qui n'aurait pas la possibilité de se rendre à la séance d'information, les plans seront exposés du 27 novembre au 2 décembre 2025 au 2^e étage du bâtiment communal de la rue de l'Épervier 4 à Cernier.

Le service du développement territorial est à disposition pour toute question durant les heures de bureaux au 032 886 56 21.

Fêtes de Noël 2025

Le Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV) est heureux d'annoncer les fêtes de Noël des collèges de:

- **Boudevilliers**, 19 décembre à 19h00 dans la cour du collège;
- **Chêzard-Saint-Martin**, en classe (pas de manifestation publique);
- **Coffrane**, 17 décembre à 18h00, puis spectacle à 18h30 dans la salle polyvalente;
- **La Côtière**, 18 décembre à 18h00 dans la cour du collège;
- **Dombresson**, 16 décembre à 19h00, vitraux illustrant une histoire au sud du collège;
- **Cernier**, 18 décembre à 18h30, puis repas dans la salle de gymnastique Guillaume Farel;
- **Fontaines**, 28 novembre au collège à 18h00, ouverture des stands de nourriture et boissons, puis départ du cortège à 18h30;
- **Fontainemelon**, 4 décembre à 18h00 dans la cour du collège;
- **Les Geneveys-sur-Coffrane**, 18 décembre, de 18h00 à 20h00 au collège (différentes animations de Noël dans les classes; chants par les élèves de la chorale; stands nourriture et boissons);
- **Les Hauts-Geneveys**, le 18 décembre dès 18h30 au collège (autour des traditions de Noël; chants et présentations);
- **Montmollin**, 16 décembre à 18h30 dans la cour du collège;
- **Le Pâquier**, les 16 et 18 décembre à 19h30 à la salle de gymnastique du collège (spectacle de Noël puis petite restauration);
- **Savagnier**, en classe (pas de manifestation publique).



Pavoisement

Le 27 novembre 2011, la population vaudouziennne adoptait la convention de fusion concrétisant la réunion de 15 communes et neuf syndicats intercommunaux.

Afin de marquer cette date symbolique, des drapeaux flottent sur la maison de Commune à Cernier trois jours avant et trois jours après la date commémorative.

Le Conseil communal invite la population à faire de même en hissant les armoires de Val-de-Ruz.

Abonnement de piscine

L'abonnement permet à son bénéficiaire de se rendre dans les piscines communales intérieures de Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane ainsi que celle extérieure d'Engollon, durant l'année 2026, selon les heures d'ouvertures.

Le formulaire de commande est disponible sur le site internet communal. Le service sports-loisirs-culture renseigne à l'adresse loisirs.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 33.

Délai de commande pour bénéficier d'un tarif promotionnel: **14 décembre 2025**.

Offres d'emploi

La Commune recherche:

- un collaborateur technique (F/H) à 80% au sein du service des bâtiments et de l'énergie, entrée en fonction dès le 1^{er} janvier 2026. Lieu de travail: Cernier.

Pour la rentrée scolaire 2026, les places d'apprentissage sont ouvertes sur orientation. ch, soit:

- 3 apprentis employés de commerce (F/H);
- 1 apprenti agent d'exploitation option voirie (F/H);
- 1 apprenti forestier-bûcheron (F/H);
- 5 apprentis assistants socio-éducatif (F/H) en accueil parascolaire.

Les dossiers de candidature complets peuvent être envoyés par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch. Pour toute question, le service des ressources humaines renseigne au 032 886 56 31.

Davantage d'informations sur le site internet communal, rubrique «Offres d'emploi».

Le PAL, quoi de neuf?

Le PAL – plan d'aménagement local – définit ce qu'il est permis de construire sur le territoire communal. Celui de Val-de-Ruz a été voté le 29 avril 2024 par le Conseil général.

Le recensement architectural

Chaque bâtiment construit il y a plus de 40 ans se voit, en principe, attribuer une note découlant du recensement architectural du canton de Neuchâtel (RACN). La loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel prévoit que les évaluations du RACN peuvent être mises à jour lors d'une révision du PAL, ce qui a été le cas à Val-de-Ruz pour un certain nombre de constructions.

Un bâtiment remarquable, aux valeurs reconnues unanimement reçoit la note zéro, alors qu'à l'autre extrémité de l'échelle la valeur neuf sanctionne une construction perturbante en évidence, qui altère le site et dont la disparition est souhaitable.

Les notes de 0 à 3 forment la «catégorie 1», de 4 à 6 la «catégorie 2» et de 7 à 9 la «catégorie 3». Sont considérés «dignes de protection» les bâtiments dotés d'une note comprise entre 0 et 4.

Outre leur intérêt historique, culturel ou patrimonial, les notes ainsi attribuées ont des conséquences très pratiques. Les possibilités d'entreprendre des travaux de modifications et de rénovation sont très limitées pour les bâtiments dignes de protection, ce qui contraint leur assainissement énergétique à des solutions esthétiquement peu impactantes.

Le RACN, avec ses implications, illustre de manière parlante le chemin parfois étroit qu'il faut parcourir pour trouver le juste milieu entre la sauvegarde du passé, la pratique du présent et la préparation de l'avenir.

Nocturnes

À l'occasion des fêtes de fin d'année, les commerces qui le souhaitent ont la possibilité d'étendre leurs heures d'ouverture les **lundi 22 décembre et mardi 23 décembre 2025** jusqu'à 21h00.

Ils sont également autorisés à ouvrir le **dimanche 21 décembre 2025**, durant un maximum de sept heures, entre 09h00 et 18h00.

À la neige en SnowBUS

Le SnowBUS relie la place Pury et la gare de Neuchâtel aux pistes de ski du Crêt-du-Puy et des Bugnenets-Savagnières en passant par Trois-Chênes, Savagnier et Dombresson. La ligne porte le numéro 425. La période de circulation débute **samedi 29 novembre 2025** et prend fin dimanche **29 mars 2026**.

Le SnowBUS quitte la place Pury à Neuchâtel à 10h40 les samedis, dimanches et jours de vacances scolaires (y compris les mercredis). Les mercredis en période scolaire, le départ est fixé à 12h40.

Pour le retour, le départ des Savagnières est prévu à 16h50 les samedis et dimanches. Les mercredis ainsi que les jours de vacances scolaires le départ a lieu à 17h05.

Attention: il est indispensable de vérifier que le SnowBUS circule, soit auprès de la société d'exploitation des téléskis des Bugnenets-Savagnières, soit auprès de transN (sites internet ci-dessous).



La course (aller-retour) est facturée au prix forfaitaire de CHF 7 (CHF 3.50 avec l'abonnement demi-tarif). Les élèves des écoles de ski reconnues inscrits à des cours bénéficient de la gratuité.

Dès le 13 décembre 2025, l'achat de billet auprès du conducteur n'est plus possible. Restent les solutions suivantes: les distributeurs automatiques, les points de vente, les applications FAIRTIQ et EasyRide ainsi que les shops en ligne des CFF et transN.

Les abonnements Onde Verte couvrant les zones correspondantes ainsi que l'abonnement général sont reconnus sur la ligne 425.

Références: www.transn.ch > ligne 425
www.chasseral-snow.ch > La Station > Accès

Conseil général

Lors de sa séance du 10 novembre 2025, le Conseil général a pris les décisions suivantes:

- la majorité qualifiée n'ayant pas été atteinte, la demande d'un crédit d'engagement pour la réfection et l'assainissement de la rue des Esserts entre Cernier et Chêzard-Saint-Martin a été refusée;
- la demande d'un crédit d'engagement de CHF 200'000 pour le réaménagement du carrefour de La Jonchère à Boudevilliers a été acceptée par 34 voix, contre une et quatre abstentions.

Les rapports figurent sur le site internet communal. Il a en outre été donné réponse à une interpellation et cinq questions.

Téléthon 2025

À l'occasion de l'édition 2025 du Téléthon, les unités d'intervention du Service de défense incendie du Val-de-Ruz (SDI VdR) et leurs amicales seront présentes sur l'ensemble du territoire.

La population est cordialement invitée à soutenir cette action en participant aux différentes manifestations organisées les vendredi 5 et samedi 6 décembre 2025.

Cernier, samedi 6 décembre, de 08h00 à 13h00 environ, devant LANDI:
vente d'articles du Téléthon, boissons chaudes.

Coffrane, samedi 6 décembre, dès 11h00, salle polyvalente:
vente d'articles du Téléthon, vin chaud et fondue au fromage dès 11h30.

Dombresson, samedi 6 décembre, de 09h30 à 12h30 environ, zone des commerces:
vente d'articles du Téléthon, soupe aux pois et boissons chaudes.

Fontainemelon, samedi 6 décembre, de 08h00 à 13h00 environ, devant l'usine ETA (en face de la COOP):
vente d'articles du Téléthon, boissons chaudes.

Les Geneveys-sur-Coffrane, samedi 6 décembre, dès 09h00, devant Volg:
vente d'articles du Téléthon.

Valangin, vendredi 5 décembre, en matinée et après-midi, parking du château (zone du P'tit marché):
vente d'articles du Téléthon, vin chaud.

TELETHON +

Votre don, c'est notre force

Chaque franc compte !

Faites un don avec [QR code](#)
Inscrivez le code QR avec votre smartphone
Confirmez le montant et appuyez sur le bouton

telethon.ch